CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS VENDARGUES
SÉANCE DU Mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET, Président.

Présents : M Guy LAURET - Mme Christine OLIVA – Mme Géraldine GROLIER - Mme Christelle MUSICCO - M. Loïc GOUGET – Mme Ghislaine BONNEFILLE - Mme Pierrette ARNIER - Mme Josy BELMONTE - Mme Valérie JUNILLON - M. Robert PISTILLI - Mme Sandra AULOMBARD
Excusé : - M. Joël FERNANDEZ
Absente : Mme Laurence BOISVILLE

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Valérie JUNILLON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H05.

Question N°1 - Adoption de l'ordre du jour

Question n°	Objet
1	Adoption de l'ordre du jour
2	Adoption du P.V. de la séance du 18 février 2026
3	Installation du conseil d'Administration
4	Election du Vice-Président
5	Débat sur les Orientation Budgétaire 2026
6	Règlement Budgétaire et Financier
7	Questions diverses

L'ordre du jour ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Question N°2 - Adoption du PV de la séance du 18/02/2026
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 18 février 2026.

Question N°3 – Installation du conseil d'Administration
Les membres nommés, suite aux candidatures, se présentent et sont les suivants :

- **Mme Valérie JUNILLON,** représentante des associations familiales et proposée par l'association départementale « Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) »,
- **Mme Pierrette ARNIER** représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions et proposée par l'association départementale « Secours Catholique »,
- **M. Robert PISTILLI,** représentant des associations de personnes handicapées et proposé par l'association départementale « Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) »,
- **Mme Josy BELMONTE,** représentante des associations de retraités et de personnes âgées et proposée par l'association communale « Les Aînés de la Cadoule »,
- **Mme Sandra AULOMBARD,** représentante des associations de retraités et de personnes âgées et proposée par le Conseil de la Vie Sociale (CVS) de l'EHPAD « Mas Marguerite » sis sur la commune,
- **M. Joël FERNANDEZ,** représentant des associations familiales et proposé par l'association communale « Espace Renaissance », dédiée à la cause de l'Enfance.

Question N°4 – Election du Vice-Président
Délibération n° 03/2026

Monsieur Guy LAURET présente l'affaire ;
Monsieur le Président rappelle que l'élection du vice-président a lieu en application des dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

A ce titre, il propose que l'élection s'opère par vote à bulletins secrets, après appel à candidature, à la majorité absolue.

Madame Christine OLIVA déclare sa candidature.

Le vote a donné les résultats suivants :
Votants : 11
Nuls et blancs : 0
Exprimés : 11

Madame Christine OLIVA a obtenue 11 voix.

Le conseil d'Administration, désigne, **à l'unanimité**, Madame Christine OLIVA en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Question N°5 – Débat sur les Orientation Budgétaire 2026
Délibération n° 05/2026

Monsieur Guy LAURET présente l'affaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.1612-26 et R.1612-49 ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants ;
Vu la transmission préalable du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026 aux membres du Conseil d'administration, tel que joint à la présente délibération ;
Considérant que la présentation de ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante et doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif ;
Considérant que la tenue de ce débat fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de son déroulement ;
Considérant les principales interventions retranscrites ci-après ;

Il est demandé aux membres Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Monsieur le Maire rappelle la discrétion et la bienveillance au sein du conseil d'administration du CCAS et qu'un futur travail sur un cadre pour les demandes d'aides financières doit être mis en place.
L'analyse des besoins sociaux de la commune est à faire faire par un cabinet expert dans l'année civile.

Le Conseil d'Administration **prend acte** du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Question N°6 – Règlement Budgétaire et Financier
Délibération n° 06/2026

Monsieur Guy LAURET présente l'affaire ;
La nomenclature budgétaire et comptable M57 implique l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF), qui a pour vocation de décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible.

Il a également pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Le règlement proposé pour cette mise en œuvre est issu du modèle transmis par le Service de gestion comptable Métropole.

Il est valable pour la durée de la mandature et pourra toutefois être révisé, notamment pour détailler au besoin les processus financiers internes que la commune met en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS de Vendargues, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°7 – Question diverses

Madame Christine OLIVA informe que le mardi 21 juillet 2026 à 21h aura lieu la soirée cabaret des aînés durant la fête votive

La séance est levée à **20h35**

Procès-Verbal adopté en séance du 29 octobre 2026.

La Vice-Présidente,

Christine OLIVA.

La Secrétaire,

Valérie JUNILLON.

Mis en ligne le 30 OCT. 2026